

Conseil Communautaire

Délibération n°982024

Jeudi 16 mai 2024 – 18h00



L'an deux mille vingt-quatre et le 16 mai à 18h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle polyvalente – Espace Dussol à Saint-Nazaire de Pézan, sous la présidence de monsieur Pierre SOUJOL, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Christian JEANJEAN, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Pierre SOUJOL, Mme Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Mme Catherine MOREL-SAVORNIN, M. Jean-Pierre BERTHET, Mme Viviane BONFILS, M. Michel GALKA, Mme Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mmes Marie PAPAÏX, Isabelle AUTIER, Annabelle DALLE, M. Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Patrice SPEZIALE, Florian TEMPIER, David COULOMB, Francis GARNIER, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Yves QUESADA, Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mme Martine DUBAYLE CALBANO, MM. Gérard ESPINOSA, Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : M. Michel CRECHET représenté par Stéphane ALIBERT, M. Nouredine BENIATTOU représenté par Sylvie THOMAS, Mme Julie CROIN représentée par Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ représentée par David COULOMB et Mme Joëlle RUIVO représentée par Laurent AJASSE.

Absent excusé : Mmes Karine NADAL et Nouria DERDOUR.

Secrétaire de séance : M. Christophe CALVET.

Objet : Attribution de subventions au titre de la Politique de la Ville - Exercice 2024

Madame Martine Dubayle-Calbano, Vice-Présidente déléguée à la solidarité territoriale, expose au conseil que, dans le cadre du Contrat de Ville, un appel à projets a été lancé auprès des opérateurs au titre de l'exercice 2024.

Le comité de validation de la programmation du Contrat de Ville, rassemblant les différents partenaires concernés, s'est réuni le lundi 29 avril 2024 à Lunel et a retenu les projets suivants, pour une enveloppe financière s'élevant pour la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo à 100 532 €.

Il est rappelé que les associations concernées sont signataires du Contrat d'Engagement Républicain.

Organisme	Intitulé du projet	Coût global du projet	Montant subvention demandé par l'association	Montant subvention proposée par Lunel Agglo
Axe 1 : Emploi, Insertion et développement économique		1 049 055 €	54 200 €	32 700 €
ADIE	FINANCER ET ACCOMPAGNER LES HABITANTS ISSUS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LUNEL AGGLO	27 039 €	2 500 €	1 000 €
AIRDIE	FRANCE ACTIVE POUR L'ENTREPRENEURIAT DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE	5 500 €	2 000 €	1 000 €
AMS GRAND SUD	SAVOIRS PLUS	20 305 €	4 000 €	3 500 €
BGE SUD OUEST	CITÉS LAB LUNEL	88 973 €	12 000 €	6 000 €

COMPAGNONS BÂTISSEURS	CHANTIER SOLIDAIRE JEUNES A LUNEL, UN TREMPLIN VERS LA FORMATION ET L'EMPLOI	10 500 €	2 000 €	2 000 €
CORALINE	C'FAIT POUR VOUS	21 700 €	8 000 €	5 000 €
CRÉATEURS ÉMOTIONS POSITIVES	ENSEMBLE, ON A LE CHOEUR SOUL'IDAIRE	13 680 €	2 000 €	2 000 €
FACE HÉRAULT	FACE ENERGIE SPORT	11 500 €	3 000 €	1 000 €
PLIE EST HÉRAULTAIS	PARLONS BTP !	17 400 €	4 000 €	3 000 €
REBONDS !	PARCOURS ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SPORT EMPLOI - PASSE	24 600 €	4 000 €	2 000 €
REGIE D'EMPLOIS ET DE SERVICES	RELAIS VÊTEMENTS ET LAVERIE SOLIDAIRE	354 849 €	6 100 €	2 500 €
REGIE D'EMPLOIS ET DE SERVICES	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE DU TERRITOIRE ET DES QPV	354 263 €	3 400 €	2 500 €
VILLE DE LUNEL	DISPOSITIF HALTE JEUX "LES PETITS PAS"	98 746 €	1 200 €	1 200 €
Axe 2 : Habitat, cadre de vie / Tranquillité publique		75 309 €	7 000 €	5 000 €
AU P'TIT RENDEZ-VOUS	VERS UN ESPACE SOCIAL ET SOLIDAIRE	35 319 €	2 000 €	2 000 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	ÉCHANGES, CRÉATION, ÉMANCIPATION	30 290 €	3 000 €	1 000 €
CLCV	AGIR ENSEMBLE POUR AMÉLIORER SON CADRE DE VIE ET FAIRE DES ÉCONOMIES	9 700 €	2 000 €	2 000 €
Axe 3 : La promotion de la santé et l'accès aux droits		217 965 €	28 332 €	21 332 €
ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS	ESPACE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN POUR LES PARENTS ET LES JEUNES	47 580 €	2 000 €	1 500 €
MDA 34	FORMATION PREMIERS SECOURS SANTÉ MENTALE JEUNES	4 010 €	1 000 €	1 000 €
AMS GRAND SUD	ASL POUR L'AUTONOMIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	29 500 €	5 500 €	3 000 €
APIJE	VISA LUNEL	18 000 €	3 000 €	2 000 €
CIDFF	PERMANENCES MÉDIATION FAMILIALE A LA MJD	17 500 €	1 300 €	1 300 €
CRÉATEF	LE QUARTIER DES BÉBÉS	17 250 €	2 000 €	1 000 €
NOUAS	ATELIERS LINGUISTIQUES ET NUMÉRIQUES A VISÉE PROFESSIONNELLE	24 000 €	3 500 €	3 000 €
SOLINUM	DÉPLOIEMENT DE SOLIGUIDE DANS LES QPV DE LUNEL	2 032 €	2 032 €	2 032 €
Axe 4 : Emancipation de la jeunesse		433 041 €	52 100 €	32 300 €
APS 34	ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN EXCLUSION TEMPORAIRE ET SOUTIEN AUX PARENTS	46 172€	3 500 €	2 000 €
ART DE THALIE	VACANCES ADOS SCENE IMPRO (VASI)	13 675 €	2 500 €	2 000 €

ARTS ET CULTURES	OUVRE TOI AU MONDE-DÉPASSE TON QUARTIER	31 905 €	2 000 €	2 000 €
BOÎTE A MALICE	SCENE OUVERTE	23 865 €	3 000 €	2 500 €
CAUSONS ÉCRANS	LUNEL EN SCENE	54 379 €	4 000 €	2 000 €
CAUSONS ÉCRANS	PRÉVENTION ÉCRANS - PERMANENCES D'UN PSYCHOLOGUE SPÉCIALISÉ	40 114 €	5 300 €	3 000 €
CONFLUENCES	LES INTERNATIONALES DE LA GUITARE A LUNEL	50 000 €	3 000 €	1 000 €
ESCRIME PAYS DE LUNEL	ESCRIME AU SERVICE DE L'ÉMANCIPATION DES JEUNES	11 900 €	1 800 €	1 800 €
ESPÉRANCE JEUNESSE	ACCES A LA CULTURE	13 625 €	3 000 €	2 500 €
ESPÉRANCE JEUNESSE	PASSERELLE VERS LA CITOYENNETÉ	12 950 €	12 000 €	2 000 €
HÉRAULT SPORT	SPORT POUR TOI-LUNEL	71 920 €	2 500 €	2 500 €
LES PETITS DÉBROUILLARDS	LES SCIENCES EN BAS DE CHEZ TOI, LA MÉDIATION SOCIALE ET SCIENTIFIQUE DES PETITS DÉBROUILLARDS	13 755 €	3 000 €	2 500 €
US LUNEL	INSERTION PAR LE SPORT	13 750 €	2 000 €	2 000 €
US LUNEL	US LUNEL VACANCES	11 786 €	2 500 €	2 500 €
VIRAMONDE	FAVORISER LA MOBILITÉ TRANSNATIONALE DES 18 ANS EN QPV A TRAVERS L'ACCES AU PROGRAMME ERASMUS+ DISCOVER	23 245 €	2 000 €	2 000 €
Axes transversaux : Egalité femmes/hommes - Participation des habitants - Transition écologique - Lutte contre les discriminations		96 236 €	12 700 €	9 200 €
CIDFF	PERMANENCE D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ VIOLENCES CONJUGALES	9 470 €	1 300 €	1 300 €
ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS	PERMANENCE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN POUR LES ENFANTS EXPOSÉS AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES ET LEURS PARENTS	15 000 €	2 000 €	1 000 €
FEMMES ET PARTAGE	FEMMES ET PARENTALITÉ	15 800 €	3 000 €	2 000 €
FRANCE VICTIMES 34	AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS PÉNALES, D'ACTES TERRORISTES, D'ACCIDENTS COLLECTIFS ET D'ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES MAJEURS	7 734 €	500 €	500 €
VIA VOLTAIRE	PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE A VISÉE DE RESPONSABILISATION INDIVIDUELLE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES SUR LE TERRITOIRE DE LUNEL	7 800 €	400 €	400 €
ARTS ET CULTURES		17 210 €	1 500 €	1 500 €

	LES RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES			
BOÎTE A MALICE	INTERVENTION DE THÉÂTRE FORUM SUR LE THEME DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS - VRL	23 222 €	4 000 €	2 500 €
Totaux		1 871 606 €	154 332 €	100 532 €

Monsieur le Président demande au conseil de prononcer.

Où l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré,

Le conseil à l'unanimité :

APPROUVE la mise en place des actions listées ainsi que l'attribution des subventions de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo correspondantes, hors Ligue de l'Enseignement de l'Hérault et le MRAP, conformément au tableau ci-dessus présenté,

Le conseil à la majorité des voix, 2 contre (Mme Julia Plane et M. Claude Chabert) :

APPROUVE la mise en place des actions listées ci-dessous ainsi que l'attribution des subventions de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo correspondantes,

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HÉRAULT	POINT.FR - LUNEL	27 593 €	4 500 €	3 500 €
MRAP	AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE, CITOYENNE ET FAMILIALE	30 500 €	3 500 €	3 000 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 28/05/24
Publication du



Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex